Projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie

Comptes rendus des réunions des coordonnateurs/pilotes/contributeurs

Semaine du 7 au 11 mars 2016

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Sommaire

Introduction : présentation du contexte et des objectifs généraux 5
Compte-rendu du GT1 6
1.1 - Rappel des thématiques traitées 6
1.2 - Compte-rendu des échanges 7
Compte-rendu du GT2 9
2.1 - Rappels des thématiques traitées 9
2.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques 10
1a- LCK 10
1b – Education à la citoyenneté 12
Compte-rendu du GT3 16
3.1 - Rappels des thématiques traitées 16
3.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques 17
1d- Le numérique 17
1e - ASH 17
1f - Scolarité commune et parcours diversifiés 18
1g - La lutte contre le décrochage scolaire 19
Compte-rendu du GT4 20
4.1 - Rappels des thématiques traitées 20
4.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques 21
1l - Education à l'environnement durable 21
2a - Rythmes scolaires 22
2b - Promotion de la santé à l'école 24
2c - Les transports 25
5a- Information sur les métiers et les qualifications 25
Compte-rendu du GT5 27
5.1 - Rappels des thématiques traitées 27
5.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques 28
1d - Le numérique 28
1f - Scolarité commune et parcours diversifiés 28
2h – CDI 29
Action supplémentaire 29
Compte-rendu du GT6 32

6.1 - Rappels des thématiques traitées 32
6.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques 33
1a - LCK 33
1c - Les compétences de base en français et en mathématiques 36
1h - Orientation 36
1f - Scolarité commune et parcours diversifiés 38
1f bis - Réforme du collège 39
Compte-rendu du GT7 41
7.1 - Rappels des thématiques traitées 41
7.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques 42
1a - LCK 42
1c - Compétences de base en français et en mathématiques 42
1g - Lutte contre le décrochage scolaire 44
3a et 3c - Les enseignants du 1er degré (directeurs d'école, adjoints, conseillers pédagogiques) et l'encadrement (personnel de direction, adjoint d'éducation, conseiller principal, d'éducation, inspecteur) 45
6c - Les parents (la co-éducation) 46
Compte-rendu du GT8 47
8.1 - Rappels des thématiques traitées 47
8.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques 48
1d- Le numérique 48
1g - La lutte contre le décrochage scolaire 48
2b – Promotion de la santé 49
4b - L'évaluation du système éducatif 50
Compte-rendu du GT9 51
9.1 - Rappels des thématiques traitées 51
9.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques 53
1j – Les enseignements privés 53
4a – La gouvernance et 4b - L'évaluation du système éducatif 53
Gestion des manuels scolaires 55
La correction locale du Baccalauréat 56
ANNEXE : liste des participants par groupe de travail 58
GT 1 59
GT 2 61
GT 3 66

GT 4 71
GT 5 77
GT 6 81
GT 7 86
GT 8 90
GT 9 93

Introduction : présentation du contexte et des objectifs généraux

La Délibération n°106 sur l'avenir de l'école calédonienne a été votée par le Congrès le 15 janvier 2016. C'est sur ce texte que le travail collectif doit s'appuyer : il définit en effet les valeurs, les principes et la gouvernance de l'Ecole de la Nouvelle-Calédonie.

9 groupes de travail ont été constitués : ils correspondent aux différentes parties de la Délibération. Dans ces groupes de travail 24 thématiques et 76 actions sont réparties. Ces dernières sont issues d'un long processus de co-élaboration, notamment lors du dernier séminaire des contributeurs d'octobre 2015. Le travail qui reste à mener va consister à instruire les actions pour mettre en œuvre la Délibération : cette liste d'actions constituera la Charte qui sera présentée au Congrès en septembre prochain.

Cette méthode par groupe de travail vise à s'assurer que les actions choisies correspondent bien aux objectifs de la Délibération. C'est donc bien une lecture verticale par groupe de travail qui doit être privilégiée, par opposition à une lecture thématique.

Les actions à instruire peuvent être reformulées, supprimées, fusionnées… Le nombre d'actions à présenter au Congrès n'est pas défini.

A ce stade du travail, un devoir de réserve est rappelé à l'ensemble des contributeurs.

Le calendrier prévu pour les mois à venir est le suivant :

Mercredi 13 et mardi 19 avril : 2ème réunion des coordonnateurs et des pilotes
Semaine du 25 au 29 avril : 2ème semaine de travail avec les contributeurs
Vendredi 20 mai : 3ème réunion des coordonnateurs et des pilotes
Semaine du 23 au 27 mai : 3ème semaine de travail avec les contributeurs
Jeudi 30 juin : Séminaire final

Des réunions seront organisées par les pilotes de thématiques entre ces regroupements afin d'instruire les fiches actions. Le calendrier de ces réunions sera renseigné au fur et à mesure sur la plateforme collaborative Alfresco.

Compte-rendu du GT1

Lundi 7 mars 2016 / 8h-11h
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Coordonnateur : François MONTCHANIN

1.1 - Rappel des thématiques traitées

Le groupe de travail 1 est particulier puisqu'il traite du préambule de la Délibération qui a été fortement discuté au Congrès. En outre, il avait été annoncé que ce préambule serait affiché dès la rentrée mais cela n'a pas été fait : le groupe va réfléchir à la meilleure façon de procéder. Enfin, le titre du groupe nécessite probablement d'être réécrit : l'idée est de mettre en œuvre les valeurs de l'Ecole calédonienne (et non « le préambule »).

Deux thématiques sont présentes dans le GT1 :

- 1b- Education à la citoyenneté:

Pilotes :

- Isabelle AMIOT (Chargée de mission d'inspection en histoire-géographie)
- Philippe GUAENERE (Inspecteur de l'Education Nationale - 1ère circonscription)

  - Rédiger une charte de l'Ecole calédonienne, qui exprime de façon concise et compréhensible par tous les valeurs qui, à la fois, la fondent et qu'elle entend respecter, faire figurer celle-ci dans le règlement intérieur des écoles et des établissements, et la rendre visible par affichage dans les écoles, les collèges et les lycées
  - L'Ecole calédonienne doit se fonder sur :- la devise de la République française : Liberté-Egalité-Fraternité-- les principes de l'Ecole républicaine : laïcité, gratuité, droit à l'éducation et à l'instruction- la devise de la Nouvelle-Calédonie «Terre de parole, terre de partage» ; trois valeurs propres à l'Ecole calédonienne rassemblant la communauté kanak et les autres communautés de Nouvelle-Calédonie : Respect-Persévérance-Solidarité. Il convient de faire référence aux droits de l'homme et à la convention internationale des droits de l'enfant

- 2g- Egalité filles-garçons:

Pilotes :

- Véronique LEHOULLIER (Déléguée académique - Mission Egalité)

- Rolande TROLUE (Conseillère Chargée de la Condition Féminine)
    - La production et la mise à disposition de ressources pédagogiques transversales et interdisciplinaires
    - La campagne d'appels à projets artistiques et culturels à l'école déclinant cette thématique : le lancement et le suivi de concours artistiques mobilisant les élèves autour de ces valeurs à travers les arts qui doivent être le fondement de l'éducation des enfants. (lecture/ écriture/lecture/ théâtre/cinéma…).

1.2 - Compte-rendu des échanges

Les discussions se portent sur l'affichage du préambule de la Délibération : il est rappelé que la plupart des membres du Congrès se sont opposés à cet affichage car le texte est jugé trop long et trop politisé. Il est proposé de placer ce préambule dans le cahier de texte de l'élève et de l'apprendre petit à petit. L'EMC (Education morale et civique) pourrait également être utilisée pour présenter le document.

Le débat porte donc sur les questions suivantes :

- Faut-il afficher le préambule ?
- Si oui, faut-il le simplifier/en gommer les aspects politiques ou bien l'afficher en l'état ?
- Si non, une solution est-elle de le placer dans les carnets de correspondance des élèves ?

Le groupe n'a pour le moment pas de réponses claires à donner. Il est décidé de relire le préambule pour arriver à rédiger une version plus courte qui pourrait être placée (par exemple) dans le carnet de correspondance des élèves. Chaque paragraphe est ainsi relu et l'idée principale est relevée. Le texte obtenu est le suivant :

« Le droit à l'éducation est affirmé pour chacun et chacune. L'école doit être adaptée aux réalités du pays en conjuguant les apports et les valeurs de la tradition républicaine, de l'éducation traditionnelle kanak et océanienne et de l'enseignement privé confessionnel.

L'école est orientée vers la réussite de tous les élèves sans aucune discrimination. Elle contribue à former des citoyens engagés pour la construction de leur pays et aptes à s'insérer dans un contexte d'ouverture régionale et internationale.

Elle développe le vivre ensemble.

Pour cela, la Nouvelle-Calédonie se fait un devoir d'offrir un service public d'enseignement, laïc et gratuit à tous les enfants afin de mettre en œuvre la cohésion scolaire. L'Ecole calédonienne porte les valeurs de la République, « Liberté, Egalité, Fraternité », ainsi que les valeurs universelles rassemblant les communautés de la Nouvelle-Calédonie autour de la devise du pays « terre de parole, terre de partage », dans un esprit de reconnaissance, de respect mutuel, de partage et de persévérance porté par le Préambule de l'accord de Nouméa. L'Ecole calédonienne contribue de la sorte à forger une citoyenneté qui s'appuie sur la solidarité, la tolérance, l'équité et le respect.
L'accord de Nouméa précise que « « les langues kanak sont, avec le français, des langues d'enseignement et de culture en Nouvelle-Calédonie. Leur place dans l'enseignement doit donc être accrue et faire l'objet d'une réflexion approfondie ».
La laïcité fonde l'accès libre à différents types d'enseignement confessionnel ou non.

L'objectif est de développer une école de qualité qui fédère l'ensemble de la population dans le projet de vivre ensemble.
L'Ecole de la Nouvelle-Calédonie se doit de favoriser l'épanouissement de l'élève en lui offrant un accueil et un encadrement bienveillant. Elle se propose de former tous les jeunes pour les aider à devenir des citoyens responsables et épanouis tant sur le plan personnel, professionnel que civique et social.
Droits et devoirs de l'élève futur citoyen.
L'Ecole prépare à l'insertion professionnelle et sociale. »

Compte-rendu du GT2

Mardi 8 mars 2016 / 13h30-16h30
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Coordonnatrice : Chantale Creugnet
(Principale du collège de Bourail)

2.1 - Rappels des thématiques traitées

Trois thématiques et une action supplémentaire sont représentées dans le GT2

- 1a- LCK

Pilotes :

- Danielle GUAENERE (Chef du SELCK)
- Marie-Hélène WAMO (Inspectrice de l'Education Nationale à la DENC)
    - Constituer un fonds documentaire pour chaque langue enseignée à l'école (LCK) (En lien avec le groupe 9)
    - Organiser un enseignement obligatoire d'éveil aux langues océaniennes et de culture durant toute la scolarité (En lien avec les groupes 3, 4 & 6).
    - Dans le secondaire : Proposer un enseignement disciplinaire visant l'acquisition d'un tronc commun linguistique dès la 4ème pour les élèves qui n'auraient pas bénéficié d'enseignements en langues kanak (En lien avec les groupes 3, 4 & 6)

- 1b- Education à la citoyenneté

Pilotes :

- Isabelle AMIOT (Chargée de mission d'inspection en histoire-géographie)
- Philippe GUAENERE (Inspecteur de l'Education Nationale - 1ère circonscription)

    - Construire à l'école « un parcours civique» articulé autour de 4 dimensions : sensible (estimation de soi, confiance, empathie), normative (culture de la règle et du droit), cognitive (culture du jugement), pratique (culture de l'engagement pour agir individuellement avec le sens du collectif), (En lien avec le groupe 6).

NB : Le groupe est d'ores et déjà constitué, les personnes souhaitant l'intégrer devront s'inscrire auprès d'Isabelle AMIOT ou Emmanuel BERART.

- 2f – Le climat scolaire

Pilotes :

- Jérôme CLEMENT (IA-IPR Vie Scolaire)
- Orietta OREZZOLI (Principale du Collège de Kaméré)

- Créer un Conseil calédonien des délégués pour la vie lycéenne (CCVL) et des conseils de la vie collégienne.
- Affirmer la place et le rôle des Conseils de la vie lycéenne (CVL). Assurer une participation forte des lycéens aux élections au CVL (En lien avec le groupe 8)
- Renforcer la formation des délégués élèves, en collaboration étroite avec les partenaires de l'Ecole (En lien avec les groupes 1 & 6)
- Promouvoir l'engagement et le rôle des élèves au sein des instances de concertation et de décision des établissements (conseils de classe, conseil d'administration, conseil de discipline...) (En lien avec les groupes 6, 7 & 8)

- Action supplémentaire proposée par l'atelier 5 (Séminaire des contributeurs) :

Pilotes :

- Véronique MOLLOT-LEHOULLIER (Déléguée académique - Mission Egalité)
- Hélène Poircuitte (Conseillère pédagogique - DENC)
    - Créer un parcours d'éducation culturel et artistique appuyé sur le contexte calédonien.

2.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques

Dans les réunions, seules les deux premières thématiques ont été représentées (les pilotes des autres thématiques n'étaient pas disponibles).

1a- LCK

Réunion présidée par Mmes GUAENERE/WAMO

Présents :

- PAIN Karen, Conseillère pédagogique IEP6
- KAKUE Joel, Chef de service pédagogique de l'ASEE
- THERIN Mélina, Directrice d'école A. LOMONT/ SFBCGC
- PANNOUX Stéphane, Maître de conférences retraitée, Membre de l'association « In Mémoriam »
- CHENE Claudy, Professeur d'Histoire-Géographie, Membre de l'association « In Mémoriam »
- KONYI Aude-Christelle, Animatrice CCT
- KAPOERI Maryka, maman
- PERRINOT Héloïse, Conseillère pédagogique IEP 5

Points étudiés :

1 /Constats- Etats des lieux :

Des projets culturels au primaire (ateliers cuisine, champs d'ignames, de tressage, contes, légendes…)

Au collège :

En 6ème : le peuplement de l'Océanie (au programme)

En 5ème : étude de la civilisation traditionnelle kanak (au programme)

Des pratiques très disparates au primaire depuis l'enseignement des LCK (pour les élèves qui bénéficient de cet enseignement particulièrement au C1), mais enseignement pratiquement inexistant au C2 et C3.

L'enseignement de la culture kanak « n'est pas explicitement » établi dans les programmes du primaire contrairement à ceux du collège.

2/Signification des éléments fondamentaux de la culture kanak :
Tour de table, liberté d'expression de chacun pour finalement reconnaître que la culture kanak mérite d'être enseignée comme une civilisation : la civilisation traditionnelle kanak au programme de la maternelle au lycée.
Concevoir l'enseignement de la culture kanak sous cet angle permet d'inscrire dans un continuum inter degré la progressivité des apprentissages.
Les démarches et l'organisation des enseignements seront adaptées comme pour toute discipline à l'âge des élèves, en privilégiant davantage des projets concrets au primaire (de l'ordre du vécu) et plus ciblés sur l'analyse de documents ou autre supports plus abstraits au-delà (l'ordre du conçu).

Selon le niveau des élèves, entrée par le fond (les valeurs, les concepts, l'éthique) ou la forme (le vécu, le patrimoine, les savoirs).

3/ Les éléments constitutifs de la culture kanak (Essai d'inventaire)
L'habitat (c'est l'anthropologie de l'espace)
Les arts
La littérature
La langue
La case
Les plantes médicinales
Les relations
Le respect
La famille etc…

Nécessité de distinguer les savoirs publics des savoirs privés.
Et donc contacter le Sénat Coutumier pour un complément d'information (se référer à la charte du peuple kanak).

4/Inventaire des pratiques sur le terrain
Prise en compte dans le programme d'histoire au C3
Classes PAC
Projets éducatifs…

5/Les outils au service des enseignants :
Fond documentaire (des propositions sont faites par le SELK)
Panier de parole (portail web au Vice-Rectorat)
CCT/CDP/ALK

6/Moyens humains :
Enseignement transversal à travers toutes les disciplines dont certaines sont plus appropriées : culture humaniste, les arts, littérature….et tous les enseignants sont concernés. D'où des actions de formation dès 2017…pour une mise en œuvre immédiate la même année.

7/ Remarques
Méconnaissance de la culture kanak par les élèves eux-mêmes et les enseignants

Au lieu de culture, utiliser le terme de « CIVILISATION »

8/Prolongements : 2ème réunion le lundi 21 mars 2016
Ordre du jour : Préciser les contenus et modalités de formation
Réflexion sur les moyens humains et matériel (à affiner)
Aspects pédagogiques (progression des compétences)

9/ Tronc commun linguistique dès la 4ème :

Acté avec le groupe de travail inter-degré afin que les éléments fondamentaux de la culture kanak soient enseignés dans les EPI. Quant à la LCK, son enseignement peut être introduit au collège dès la classe de 5ème. En classe de 6ème, possibilité d'avoir une dotation supplémentaire, afin que la LCK débutée au primaire ne soit interrompue au collège dès l'entrée en 6ème.

1b – Education à la citoyenneté

Présents :

- Philippe Guanere, Inspecteur de l'Education Nationale - 1ère circonscription
- Etienne Gina
- Jean-France Toutekian, UGPE
- Christophe Delessert, Conseiller pédagogique DENC
- Christophe Dabin
- Fabienne Kadooka
- Luc Kamoui
- Eric Reuillard, chargé de mission d'inspection en EPS
- Emmanuel Bérart, collaborateur d'Hélène Iékawé

1. Méthodologie de travail : il s'agit en un premier temps de faire un « brain-storming », afin que chaque membre puisse s'exprimer sur ce qu'il entend par parcours civique, service civique (qu'est-ce que ceci recouvre ?), recueillir les propos et orienter les débats, afin de parvenir à l'élaboration d'actions possibles à engager dans les différents niveaux de la scolarité des élèves (5 à 16 ans, cf. art.10.2 de la délibération).

La parole est donnée à Emmanuel Bérart qui brosse l'ensemble des dispositifs et modules actuellement introduits par la délibération 106 qui fonde le service civique calédonien (articles 5, 10.2, 10.3 et 13.4).

Deux modules :

- Module 1/Primaire-Lycée : un parcours civique débouchant sur la journée Défense Citoyenneté.
- Module 2/16-18 ans : obligation d'accompagnement avec 3axes de solution : rescolarisation, accès à la formation professionnelle continue dès 16 ans, insertion sociale et/ou professionnelle par l'alternance.

Il s'agit pour le groupe thématique de s'attacher au module 1.

Pour rappel, deux premières réunions d'échange en comité restreint avant le vote de la délibération 106 (DENC, Vice-Rectorat, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) ont eu lieu. Les éléments seront transmis aux membres du groupe thématique.

La délibération 106 :

Le groupe s'est attaché à lire quelques articles du projet éducatif afin d'être en mesure de proposer des actions fiables et conformes.

« Section 2 : Obligation d'engagement et d'accompagnement

Article 5 : Tout élève qui, à l'issue de la période d'instruction obligatoire prévue à l'article 2 de la présente délibération, n'a obtenu aucun diplôme doit pouvoir bénéficier d'une solution de formation minimum reconnue d'insertion, de certification ou d'emploi, afin de lutter efficacement contre le décrochage scolaire.

Une obligation d'engagement dans un dispositif d'acquisition de compétences est instituée pour toutes les personnes de 16 à 18 ans qui sont sorties du système scolaire sans formation ou sans qualification, sans diplôme ou sans certification. Elle se traduit par une obligation d'accompagnement à la charge de la Nouvelle-Calédonie, afin de soutenir une démarche d'acquisition de compétences et de formation des jeunes concernés.

(…)

Article 10-2 : L'Ecole de la Nouvelle-Calédonie, enrichie des cultures du pays, forme, à tout niveau, aux valeurs et aux pratiques de la citoyenneté afin de favoriser le développement du vivre ensemble dans l'esprit de l'accord de Nouméa. La Nouvelle-Calédonie institue un parcours civique tout au long de l'instruction obligatoire, fondé sur le socle commun qui structure les programmes d'enseignement. A ce titre, l'Ecole calédonienne participe à la création d'un service civique calédonien ouvert à tous.

Article 10-3 : Soucieuse d'une mise en pratique constante de la citoyenneté et de la construction d'une véritable démocratie scolaire, l'Ecole calédonienne valorise l'engagement des élèves dans la gouvernance et la vie quotidienne des établissements, en reconnaissant leur participation aux instances. Elle facilite et encourage l'exercice des libertés reconnues aux élèves et l'engagement associatif ou dans la société civile.

(…)

Article 13-4 : Les écoles, collèges et les lycées publics de la Nouvelle-Calédonie prévoient, au sein de leurs projets respectifs, des modalités pratiques d'ouverture sur le monde. La Nouvelle-Calédonie s'assure que les conditions puissent être réunies afin, qu'au cours de son parcours scolaire, chaque élève ait quitté au moins une fois le territoire et se soit rendu au moins une fois également dans une autre province que la sienne. »

Rien n'empêche bien entendu, les membres d'innover et de réfléchir sur des possibilités qui s'offrent à eux. Concernant les articles 10-3 et 13-4, des groupes thématiques se réunissent parallèlement au nôtre.

Remue-méninges :

Nos réflexions se sont orientées sur les actions déjà entreprises (primaire, collège, lycée) et sur les outils à mettre en œuvre.
Il s'agit de procéder à un état des lieux des projets et actions déjà mis en place (privé/public). Pour rappel, il s'agit là d'éducation transversale.
Au niveau de la DENC :

- Parlement des enfants,
- En marche vers le Service Civique
- Raconte- moi l'Europe,
- Mon Pays, notre destin commun (en collaboration avec la FOL),
- Sécurité routière,
- EPS, dont la maitrise de la nage,
- Sciences et développement durable,
- Education à la santé,
- Respect de soi et des autres.

Au niveau de la DES :

- Citoyenneté dans les offres éducatives,
- etc.

Au niveau de la DEFIJ, dans toutes ses actions de formation professionnelle continue, sont prévus des modules transversaux :

- Ecocitoyenneté, réchauffement climatique
- Education à la santé.

Au niveau de la FOL et de la MIJ, ces dernières ont mis en place un module intitulé « Formation civique et citoyenne » dans le cadre du Service Civique Universel de l'Etat :

- Durée : une journée de 7 heures
- Public : tous les jeunes engagés du Service Civique universel de l'Etat.
- Contenu : les institutions nationales et calédoniennes, les symboles nationaux et calédoniens.
- Proposition d'intégrer la FOL et la MIJ dans le groupe de travail.

Il faut donc harmoniser les processus
Et s'entendre sur les définitions.

Concernant la citoyenneté, proposition de définition commune :

- La citoyenneté, c'est acquérir :
    - Un sentiment d'appartenance,
    - Un sentiment d'autonomie
    - Un sentiment de compétences : avoir réussi quelque chose.
- La citoyenneté :
    - Ce sont des droits et des devoirs, bases du vivre ensemble,
    - C'est rendre visible l'invisible, rendre audible l'inaudible

- C’est ensemble être actif et humain.

Concernant ces définitions, une note sera proposée par notre collègue chargé de mission pour l’EPS au Vice-Rectorat.

Ensuite, des questions ouvertes sont posées et devront trouver réponses :

- Quelle forme doit prendre la validation de ce parcours ?
- Si est mise en place une attestation : pour chaque niveau (primaire, collège, lycée) ou passeport civique unique ?
- Comment conserver l’information au fil de la scolarité ?
- Quelle valeur institutionnelle donner à ce parcours ?
- Comment s’assurer que ce parcours civique est respecté par tous les enseignants. Il faut donc instaurer une validation.
- Validation pour quelles actions ? Dans toutes les écoles identiques ? Que faire si les écoles ne peuvent mettre en œuvre pour des raisons réglementaires (ex. : le savoir nager).

Il est nécessaire également d’instaurer une labellisation des projets et des lieux par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, objective et certifiée.

Pour information : des écoles primaires et bassins de collèges ont été retenus à titre expérimental pour tester le dispositif.

Compte-rendu du GT3

Mercredi 9 mars 2016 / 8h30-11h30
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
Coordonnateur : Jean-Yves Kartono
(Inspecteur de l'éducation nationale, adjoint au vice-recteur)

3.1 - Rappels des thématiques traitées

Cinq thématiques sont représentées dans le GT3 :

- 1d- Le numérique

Pilotes :

- Laurent CHARDON (IA-IPR Délégué académique au numérique)
- Steeve LESTURGIE (Chargé de mission au Numérique à la province Sud)
    - Réduire les inégalités d'accès des élèves au Numérique (matériel et ressources) en mettant à leur disposition des espaces de travail dans l'établissement en parallèle et en complément des enseignements (les devoirs scolaires devraient être réalisés dans l'établissement). (En lien avec le groupe 9)

- 1e - ASH

Pilotes :

- Jean-Yves KARTONO (Inspecteur de l'éducation nationale, adjoint au vice-recteur)
- Isabelle VIREM, Cabinet Isabelle CHAMPMOREAU
    - Favoriser l'inclusion scolaire pour tous et notamment pour les élèves à BEP.

- 1f - Scolarité commune et parcours diversifiés

Pilotes :

- Agnès LISNIC (Principale du Collège Jean MARIOTTI)
- Francis MODERAN (Principal du Collège de Tuband)
    - Généralisation des PPRS/PPRE passerelles ou de toute autre forme d'aide entre la fin de l'école primaire et le collège (enseignements ordinaires et adaptés) et la possibilité de parcours non linéaires et individualisés (passerelles dans l'enseignement secondaire, éducation récurrente, mettre en place des passerelles dans l'enseignement supérieur avec remises à niveau (En lien avec le groupe 6)

- 1g - La lutte contre le décrochage scolaire

Pilotes :

- Patrick RETALI (Proviseur du Lycée Jules Garnier)
- Chantale CREUGNET (Principale du Collège de Bourail)
- Frédéric BLAISE (Chargé de mission prévention et lutte contre le décrochage scolaire au vice-rectorat)

- Frédéric THOMAS-DUMONT (Coordonnateur du dispositif de prévention de la déscolarisation dans les collèges de Nouméa – DASS)
    - Consolider les actions de la Cellule absentéisme et décrochage (CAD) et du groupe académique de lutte contre l'absentéisme et le décrochage (GALAD), travailler en lien étroit avec les provinces sur l'absentéisme dans le 1er degré.

- 2h - CDI

Pilotes :

- Jérôme CLEMENT (IA-IPR Vie Scolaire)
- Clarisse TRAVAGLINI (Chargée de mission et d'inspection en documentation)
    - Valoriser l'espace dédié à l'orientation scolaire et professionnelle et accompagner les élèves dans la construction de leur projet personnel en utilisant les ressources disponibles au CDI (En lien avec le groupe 4)

3.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques

Dans les réunions, la dernière thématique sur le CDI n'a pas été représentée (les pilotes n'étaient pas disponibles).

1d- Le numérique

Non renseigné.

1e - ASH

Présents :
GUAENERE Philippe
CATHERINE Stéphane
LE BERRIGAUD Gilbert
PEYRACHE Catherine
VIREM Isabelle
DEVIC Stéphanie
LAFENETRE Jérôme
UKEIWE Marie-Laure
XEWE Adèle

Le groupe a travaillé non pas sur l'action initialement prévue mais sur la « fusion des textes réglementaires afin d'harmoniser les pratiques et les modalités de scolarisation des élèves à tous les niveaux de leur parcours. »
1. Méthodologie de travail : il s'agit en un premier temps de faire un « brainstorming » afin que chaque membre puisse s'exprimer sur ce qu'il pense de la situation actuelle, des conditions de scolarisation, des conditions de vie, des moyens octroyés pour l'aide et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap scolarisés dans nos écoles , collèges et lycées ainsi que de leur insertion sociale.
2. La discussion s'est ensuite orientée vers la fusion des textes, vers une recherche d'homologie des conditions de scolarisation des élèves du primaire et du second degré. On rappelle le fonctionnement actuel et les principaux textes réglementaires :
Pour la NC :
Délibération n°119, n° 120, n°121, n°122 du 26 septembre 2005 modifiée par la Délibération n°455 du 8 janvier 2009(cf. Loi du Pays n° 2009 -2 du 7 janvier 2009 sur le handicap)

Pour l'Etat (VR) :
Circulaire n°2010-088 du 18 Juin 2010 relative à la scolarisation des élèves handicapés.
Si une fiche doit être rédigée dans ce sens, il faut :
Orientation : Faciliter la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers en harmonisant les modalités de scolarisation
Thématique : Scolarisation des élèves à BEP
Action : Fusionner les textes réglementaires actuellement en vigueur
Objectifs prioritaires :
- Accompagner les enseignants dans leur formation (initiale et continue) à accueillir et à scolariser les élèves à BEP dans le 1er et dans le second degré.
- Favoriser l'accessibilité pour ce type de public particulier.
- Revoir les compensations et les aides apportées qui participent à la bonne scolarisation.
- Mettre en application la réforme du collège et la transformation structurelle des SEGPA (Circ. 2015 MEN) au sein du collège (référence à approfondir).

1f - Scolarité commune et parcours diversifiés

Les animateurs du groupe ont dans un premier temps souhaité rappeler l'objectif du Groupe 3 : « Mieux prendre en compte la situation des élèves ». Ils ont ensuite posé le fait que cet objectif se situait dans le cadre obligé d'une « Scolarité commune » corrélée à la mise en œuvre de « Parcours diversifiés ».

Le cadre fondateur de la délibération n° 106 est réaffirmé, il est explicite :

Article 16 : « Tous les enfants reçoivent dans les collèges une formation secondaire basée sur une « scolarité commune »…
Article 17 : les objectifs sont clairs et chiffrés : « Réussite de tous au DNB »
Articles 11-1 11-2 11-4 : « parcours individuel de formation pour chaque élève », « projets personnalisés de scolarité », « dispositifs spécifiques »…

Le groupe pose donc en préalable la nécessité de mettre l'existant en conformité avec les engagements portés par la délibération 106 : n'est-il pas nécessaire qu'un certain nombre de filières existant aujourd'hui au collège, classes étanches prédéterminant l'avenir d'élèves trop prématurément soient supprimées et remplacées, comme le veut la délibération, par des dispositifs ?
A titre d'exemple est évoqué le cas des troisièmes dites « PDMF » (parfois 4ème et 3ème) qui prédéterminent l'orientation d'élèves en CAP et leur inscription au CFEG : ces élèves ne passent même pas le DNB. D'autres cas de « structures » plutôt que « dispositifs » existent aujourd'hui et devraient être remises en cause pour pouvoir avancer dans l'esprit de la délibération sur l'avenir de l'école calédonienne…

Un état des lieux des dispositifs rapprochés, individualisés, personnalisé existants doit être établi de façon exhaustive, pour cerner ce qui doit être poursuivi, amendé, renforcé et détecter les niches où de nouvelles réponses doivent être inventées.

La même démarche doit être conduite pour les passerelles, avec une vigilance accrue sur leur perméabilité à deux sens… Là aussi, de nouvelles passerelles seront sûrement à créer.

Le groupe s'accorde à affirmer que l'action devra donc se construire à trois niveaux, trois échelles :
-1/ Au niveau du système éducatif calédonien, au niveau structurel, seuls le gouvernement, le congrès peuvent statuer sur le devenir des filières existantes du collège et leur remplacement par des dispositifs.
-2/ Au niveau des EPENC, les choix organisationnels seront faits dans le cadre des conseils pédagogiques, puis actés en C.A, les grands orientations affirmées au travers du Projet d'Etablissement.
-3/ Au niveau individuel et des équipes d'acteurs, c'est par la Mise en œuvre de dispositifs ambitieux de Formation initiale et continuée des enseignants, sous forme de stages ou de formations en EPENC, que pourront être concrétisées les actions décidées.

Le groupe se réunira autant que faire se peut en inter-session en amont de la prochaine réunion du GT3 prévue fin avril.

1g - La lutte contre le décrochage scolaire

Avec le petit nombre de personne présent dans cet atelier, nous avons en 1er lieu réalisé:
Une présentation des enjeux et des attentes de ce logiciel PERSEVERANCE, projet élaboré par Frédéric BLAISE.
En son absence nous avons fait le choix d'orienter nos échanges sur les actions communes qui peuvent être développées dans les modules de prévention et de remédiation au sein de cette application PERSEVERANCE ; Des propositions complémentaires ont été faites.
A savoir :
- Déclencher un suivi pour un élève rapidement
- Développer la détection par la cellule « pro active du VR » avec des indicateurs venant du directeur, de la vie scolaire, du PP du maitre F / G /COP/AS/EDUC
- Prise en charge / convention spécifique : Sociale, Médicale et Psychologique (prévoir intervenant en lien avec les urgences du CHS)
- Programmer une rencontre jeune / Famille / Institution
- Médiation par les pairs (formation des adultes et des jeunes à la médiation)
Consulter les suivis en cours transversalité (accès aux informations partagées)
Affichage du réseau partenarial
Accompagnement et suivi auprès du jeune sur le retour (organisation d'un sas de retour)
Formation des professionnels éducatifs sur la gestion émotionnelle, la gestion de crise (formations courtes).
Nous n'avons pas pu aller plus loin pour cette 1 ère rencontre.

Compte-rendu du GT4

Mercredi 9 mars 2016 / 8h30-11h30
Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Coordonnateur : Stéphane FONS
(Directeur adjoint de la DEFIJ- province Nord)

4.1 - Rappels des thématiques traitées

- 1l Education à l'environnement durable

Pilotes :

- Xavier GAUTHIER
- Paul WONGSODIKROMO
  (Chargés de mission au développement durable au VR-DGE)

- 2a Rythmes scolaires

Pilotes :

- Jean-Pierre DELRIEU (1er adjoint au Maire de Nouméa)
- Jean-Luc Faure (Proviseur du Lycée du Grand Nouméa)
- Thierry CUGGIA (Principal adjoint du collège de Normandie)
  - Constituer un groupe de travail sur les rythmes scolaires

- 2b Promotion de la santé à l'école

Pilotes :

- Claude Gambey (Chargé de mission Santé auprès du SGG)
- Maider Eyherabide (chargée de mission Santé à la DENC)
- Catherine LEHMANN (Médecin scolaire VR)

- 2c Les transports

Pilotes :

- Richard Mardjoeki (SMTI)
- Jules HMALOKO (SGA province Sud)

- 5a Information sur les métiers et les qualifications

Pilotes :

- Anne-Sophie WONJCIECHOWSKI (Chef du service académique d'information et d'orientation)
- Valérie ZAOUI (Co-présidente du MEDEF-NC chargée de l'emploi et de la formation)

- Associer le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et la Confédération Générale des Petites & Moyennes Entreprises (CGPME) aux réflexions sur les débouchés professionnels et aux informations transmises sur les métiers.

4.2 - Relevés de conclusions des groupes thématiques

1l - Education à l'environnement durable

Présents :
Pilote : Paul WONGSOWIKROMO
Contributeurs :
Georges ALBERT
Vincent CORNUET
Stéphanie GALINIÉ
Xavier GAUTIER
Magali ROLANDO

Objectifs du GT : Reconnecter les élèves avec la réalité par l'action. Comprendre et connaître son environnement proche, éducatif,… Former des éco-citoyens. Mettre en évidence les liens avec les autres groupes de travail / Identifier les freins et les contraintes de mise en œuvre. Généraliser et uniformiser les meilleures pratiques existantes en optimisant l'articulation primaire – secondaire.

Remarque sur les intitulés de la problématique : à reformuler (?) pour signifier que l'élève est au centre du dispositif plutôt que l'établissement. Education à l'environnement ou au développement durable ? Le label reste encore connoté « écolo » alors qu'il inclut de nombreux partenaires et est transversal.

Les premiers échanges ont montré que des dynamiques 1er et 2nd degré sont bien avancées, que des chartes de labellisation sont établies avec de nombreuses ressources produites présentées par Stéphanie Galinié notamment. Un travail de mise en cohérence des démarches et des objectifs doit être mené.

Des temps de formation à l'interdisciplinarité (démarche de projet ?) sont nécessaires pour faciliter la démarche établissement. (Conseil de cycle / Plan Académique de Formation/ …). A renforcer dans la charte du label ?

La conduite de projets en communs avec des enseignants 1er et 2nd degré renforce l'implication des élèves dans leur environnement tel que le « bassin » et la liaison primaire-secondaire. Agir pour son environnement proche grâce à l'Ecole (Exemple des Aires de gestion éducative, maîtrise de l'énergie, gestion des déchets, jardin bio).

Par le biais des chartes du label, inciter à mener des projets en commun avec des « extérieurs » à l'établissement, autres établissements ou partenaires. Les chefs d'établissement libéreront de ce fait leurs référents pour poursuivre la démarche de labellisation.

En fonction des critères du label E3D 1er /2nd degré , un recensement non exhaustif sera effectué pour identifier les actions, les partenaires, les moyens humains, financiers et complémentaires ainsi que les indicateurs.

La culture scientifique pourrait faire l'objet d'un groupe et le label peut être un vecteur de vulgarisation et de sensibilisation.

Il est convenu de diffuser les textes de labellisations de février 2015 aux participants non informés et sur la plateforme, ainsi que des exemples de dossier, déjà présents à l'adresse: http://edd.ac-noumea.nc/spip.php?rubrique12

Intégrer des personnes de la société civile, des entreprises, des parents pour nourrir la réflexion sur les actions et leur mise en œuvre.

2a - Rythmes scolaires

Présents
Pilotes : Jean-Luc Faure et Thiery Cuggia
Contributeurs :
Christian Lucien
Karl-Stephan Viannenc
Laure Baron
Daniel Couchoud
Hons Sylvain
Ciron Alain

Redéfinition du sens de l'action :
La réflexion sur les rythmes scolaires s'entend, pour les membres du groupe, en termes d'organisation du temps de travail.

En fonction :
⇨ du rythme de l'enfant (sommeil, attention, temps de trajet)
⇨ en minimisant au maximum le déterminisme social

Le groupe de travail n'est pas constitué de chrono-biologistes. Les problématiques inhérentes aux lycéens ne sont pas les mêmes que celles des collégiens, et encore moins celles des élèves du primaire, d'où la nécessité évidente de mener la réflexion selon le niveau de l'élève.

Le groupe propose de hiérarchiser les pistes d'actions ou les recommandations en fonction de ces trois niveaux (primaire/collège/lycée).

L'organisation du temps scolaire se décline également à trois échelles différentes :

- Temps de travail quotidien
- Organisation hebdomadaire
- Calendrier annuel.

1. Organisation journalière du temps de travail

En ce qui concerne le volume horaire quotidien et son organisation, il s'entend dans sa globalité, avec la prise en compte éventuelle d'études permettant d'effectuer le travail scolaire dans l'établissement.

Le lien avec les transports scolaires et leur optimisation est évident.

Une rentrée scolaire échelonnée selon le niveau scolaire est peut-être à envisager, dans l'agglomération Nouméa/Dumbéa/Mont-Dore. Le groupe, après échanges avec celui en charge du transport scolaire, propose une standardisation du début des cours des établissements scolaires selon le modèle suivant :

- 7h : Début des cours au lycée
- 7h30 : Début des cours au collège
- 8h : Début des cours au primaire.

Ces horaires proposés ne décaleraient que d'environ 15 min les horaires actuels des établissements scolaires et permettraient des rotations optimisées pour les transporteurs.

Ces préconisations ne conviendront cependant peut-être pas aux établissements de la brousse et des îles qui n'ont pas les mêmes problèmes de circulation. Les internats ne représentant pas une solution pour tous les élèves, les temps de trajet excèdent parfois une heure ou deux heures.

Une étude ou une expérimentation pourrait cependant être intéressante pour le « Grand Nouméa ».

Le groupe recommande les temps de travail maximum suivants, par niveau :

- Primaire : 5h30/jour
- Collège : 7h/jour
- Lycée : 7h/jour, 8h exceptionnellement.

L'organisation des enseignements est laissée à l'appréciation de la mise en œuvre de l'autonomie des établissements.

Une action de sensibilisation sur le rythme d'activités et de sommeil des enfants est peut-être à envisager auprès des parents (spots publicitaire, campagne d'information).

Le groupe souhaite par ailleurs obtenir un recensement des élèves concernés par les activités périscolaires. Cependant, le groupe alerte sur le fait que la prise en charge systématique des enfants, lors de ces activités peut avoir effet de déresponsabiliser certains parents, pour qui cette prise en charge est un confort indéniable.

Le co-voiturage ne fait pas partie des us et coutumes des habitants de la Nouvelle-Calédonie. Il doit cependant être encouragé. Peut-être une plateforme commune, ou par établissement, est-elle à mettre en place.

2. Organisation du temps de travail hebdomadaire

Globalement, l'ensemble des notions abordées sur l'année, ainsi que sur une semaine de cours découle des programmes d'enseignement.

La question du mercredi matin de travail pour l'école primaire peut faire débat, même si son fonctionnement est effectif actuellement, ce, dans de bonnes conditions. Trois heures d'enseignement réparties sur quatre jours ajouteraient 45' de travail supplémentaires par jour. Cette hypothèse ne récolte cependant pas l'unanimité. Elle pourra faire l'objet d'un sondage ou d'un recueil d'avis ultérieur.

Le groupe de travail se propose de recueillir davantage de d'avis et de données, ce, afin d'aboutir à une proposition de semaine de travail « idéale ». Par conséquent, dans l'éventualité où une nouvelle répartition du temps de travail règlementaire serait proposée, il faudrait éventuellement prévoir une modification du statut actuel des enseignants.

3. Calendrier annuel

Le groupe est en attente de l'évaluation du rythme des vacances par le gouvernement.

Le regard sur l'existant est cependant positif. Les deux semaines de récupération sont appréciables pour les enfants, même si la 7^{e} semaine est difficile. Les activités sont à aménager en fonction de cette temporalité.

Au primaire et en collège, l'année est exploitée de manière satisfaisante. Le DNB a lieu l'avant dernière semaine. Les cours sont organisés jusqu'à la fin de l'année.

Au lycée, par contre, un progrès est attendu sur l'optimisation de l'organisation des examens. Les cours se terminent parfais avant les vacances d'octobre. Un gain de temps scolaire substantiel est possible. Le groupe attend l'avancée des travaux sur l'organisation locale du baccalauréat.

2b - Promotion de la santé à l'école

Présents :
Pilotes : Claude Gambey, Maider eyherabide, Catherine Lehmann
Contributeurs :

Une dizaine contributeurs a participé à ce temps de travail. Parmi eux des conseillers pédagogiques, des formateurs des instituts de formation, des représentants d'associations et enfin un élu. Nous avons dans un premier temps présenté « l'état des lieux » de l'existant en termes de promotion de la santé à l'école. Puis dans un second temps, nous avons présenté la méthodologie de travail que nous proposions, intégrant les acteurs concernés par la thématique.

La présentation a suscité des réflexions. Il est ressorti de ces échanges, qu'il est important de réfléchir à une « meilleure » communication entre le domaine de la santé et de domaine de l'éducation. A titre d'exemple, les participants exprimaient leur étonnement vis-à-vis des résultats sur l'état de santé des jeunes en NC, et signalaient que s'ils avaient connaissance de ces données, ils

pourraient prioriser leurs actions d'éducation pour la santé à l'école. De la même façon, ils soulignaient le regret de pas bénéficier des relevés de conclusion des visites médicales scolaires, ne pouvant pas ainsi, adapter leurs méthodes pédagogiques aux problématiques spécifiques de certains élèves. La nécessité de travailler sur la communication entre les soignants et les enseignants est ressortie comme un préalable à la mise en œuvre d'un programme d'éducation pour la santé pérenne.

2c - Les transports

Présents :
Pilote : Richard Mardjoeki
Contributeur : Olivier Berthelot

5a- Information sur les métiers et les qualifications

Présents :
Pilote : Anne-Sophie Wojciechowski
Contributeurs :
-B. Lorée, Chef de travaux LPMC, DDEC
-JC Turcon, représentant de l'UPA

Le groupe s'est interrogé sur la reformulation de l'action.

Associer le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) et la Confédération Générale des Petites & Moyennes Entreprises (CGPME) aux réflexions sur les débouchés professionnels et aux informations transmises sur les métiers.

Proposition :

Associer le monde socio-économique aux réflexions sur les débouchés professionnels et aux informations transmises sur les métiers.

En effet, cette action s'inscrit dans la réflexion plus macro du parcours d'orientation propre à la Nouvelle-Calédonie à l'image du parcours Avenir en métropole.

La spécificité du parcours avenir par rapport aux « programmes d'orientation » précédents est d'affirmer la découverte des métiers en l'inscrivant dans la réalité du monde socio-économique. Ainsi, ce dernier ne se limite pas aux deux organisations patronales initialement ciblées mais aussi à la troisième organisation (UPA), aux métiers des fonctions publiques…

3 présents ce jour sur l'ensemble des contributeurs déjà inscrits ou à associer, il nous a d'abord semblé pertinent de définir une méthodologie pour recueillir la réflexion de chacun et les confronter lors de notre prochaine rencontre de façon « canalisée ».

Ainsi, il a été décidé :

Que chaque contributeur recueillerait auprès de ses pairs (autres patrons, salariés, professeurs…) les éléments suivants :

- Etat des lieux des actions déjà menées dans le cadre du lien école-entreprise
- Les limites / contraintes / difficultés rencontrées sur ce qui est déjà fait
- Ce qu'ils souhaiteraient mettre en œuvre pour optimiser l'information sur les débouchés professionnels et métiers
- Les limites / contraintes / difficultés qui empêchent de les mettre en œuvre

Cet état des lieux doit permettre de confronter le point de vue des différents acteurs de terrain et du monde socio-économique (professionnels) et permettre de proposer des solutions innovantes et réalistes pour améliorer l'existant.

Prochaine rencontre prévue le 7 avril à 14h au MEDEF.

Contributeurs déjà associés :
Représentant de la CGPME (excusé ce jour)
MEDEF représenté par le pilote

Contributeurs à solliciter :
Chefs de travaux ou professeurs des secteurs tertiaire / hôtellerie / santé-social – de l'enseignement public et privé
Directrice adjointe formation-insertion de la DEFIJ (Anne Carreau) ou chef de service (Gina Etienne)
Les directeurs des RH des collectivités des trois provinces
Un représentant de l'ANDRH